

**ANNEXE AU RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUILLET 2001
RELATIF AU PARC DE STATIONNEMENT LAZARE GOUJON A VILLEURBANNE**

**PROGRAMMATION DES PARCS PUBLICS
DE COMPETENCE COMMUNAUTAIRE**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine est autorité délégante de 34 parcs payants (point 1).

D'autres projets sont en cours de réalisation ou d'étude. On en donnera une vision d'ensemble (point 2) avant de présenter chacun d'entre-eux (point 3).

1. Les parcs de compétence communautaire existants

La Communauté urbaine de Lyon est l'autorité délégante de 34 parcs payants, qui représentent au total 18.000 places.

Ces parcs sont d'importance très inégale : le plus grand est celui du centre commercial de la Part-Dieu, qui regroupe près de 3.200 places ; le plus petit est celui dit « Foch-Roosevelt », parc résidents de 35 places, dans le 6^{ème} arrondissement de Lyon.

Les parcs sont pour la plupart en ouvrage, certains sont en surface : quais du Rhône par exemple.

Les parcs ont été délégués aux sociétés suivantes : Lyon Parc Auto (LPA), Européenne de stationnement, Campenon Bernard, PSLB (groupe Vinci), CGST (groupe Vinci), Société anonyme de construction et d'exploitation du parking Juliette Récamier, RIC.

2. Présentation générale des projets

a) Vocation et stade d'avancement des projets

Les différents projets relevant de la compétence de la Communauté urbaine sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Les projets sont distingués :

- d'une part, selon leur vocation principale : parcs résidents, parcs mixtes liés à des fonctions de centralité, parcs liés à de grands équipements,

- d'autre part, selon leur stade d'avancement : en cours de réalisation, prêts à être lancés, en cours de discussion et d'études, au stade de l'idée.

Vocation et stade d'avancement des projets

	Parcs résidents	Parcs mixtes	Parcs d'équipements
En cours de réalisation	- Vendôme, 6 ^{ème} - Saint-Benoît, 1 ^{er}	- Saint-Georges, 5 ^{ème}	
Prêts à être lancés		- Lazare Goujon, Villeurbanne - Fosse aux Ours, 3 ^{ème} / 7 ^{ème}	
En cours De discussion ou d'étude	- Pentès de la Croix-Rousse, 1 ^{er}	- Gros Caillou, 1 ^{er} / 4 ^{ème} - Bertholey, Oullins - Moncey, 3 ^{ème} - Tony Garnier, 7 ^{ème}	- Palais des Congrès, Cité internationale, 6 ^{ème}
Au stade de l'idée		- Tassin-la-Demi-Lune - Roquette, 9 ^{ème}	- Perrache Sud, 2 ^{ème}

b) Les montages

La Communauté urbaine peut exercer sa compétence en matière de parcs publics de stationnement soit dans le cadre d'une délégation de service public, soit directement.

Trois cas sont à distinguer :

- réalisation et exploitation dans le cadre d'une concession,
- réalisation en mandat et exploitation dans le cadre d'un affermage ou d'un marché de service,
- réalisation dans un cadre à préciser.

Le tableau ci-dessous classe les projets selon leur vocation et le type de montage.

Vocation et type de montage des projets

	Parcs résidents	Parcs mixtes	Parcs d'équipements
Concession	Vendôme, 6 ^{ème}	Saint-Georges, 5 ^{ème} Lazare Goujon, Villeurbanne Fosse aux Ours, 3 ^{ème} / 7 ^{ème}	- Perrache Sud, 2 ^{ème}
Mandat	Saint-Benoît, 1 ^{er} Pentès de la Croix-Rousse, 1 ^{er}	Gros Caillou, 1 ^{er} / 4 ^{ème}	
montage à préciser		Bertholey, Oullins Moncey, 3 ^{ème} Tony Garnier, 7 ^{ème}	- Cité internationale, Palais des Congrès, 6 ^{ème}

Il serait prématuré d'indiquer un type de montage pour les projets au stade de l'idée (Tassin-la-Demi-Lune, Roquette dans le 9^{ème}).

Le type de montage a un impact sur les procédures à respecter, les délais de livraison des parcs et sur le budget communautaire, le choix d'un montage étant très dépendant de l'économie du projet.

Dans le cas d'une concession, la désignation du concessionnaire prend environ un an à partir de la délibération du Conseil communautaire relative au lancement de la procédure de délégation. On procède à une mise en concurrence des sociétés candidates. La livraison du parc intervient au plus tôt deux ans après la signature du contrat. La Communauté urbaine finance seulement, le cas échéant, une subvention d'équipement, dépense inscrite au budget de fonctionnement.

Dans le cas d'un mandat, le délai nécessaire est un peu plus court. En revanche, la totalité de l'investissement est supporté par le budget communautaire, en investissement.

3. Présentation par projet

a) Les parcs en cours de réalisation

Vendôme, 6^{ème} arrondissement de Lyon

Ce parc a pour objet d'offrir une solution aux habitants du quartier. Il est situé à côté de l'église Saint-Pothin. Sa réalisation s'accompagnera d'un réaménagement de qualité de l'espace sportif existant au même endroit.

Le parc fait l'objet d'un contrat de concession confié à LPA, sans subvention d'équipement.

La capacité du parc est de 155 places. Le nouvel espace sportif sera livré début septembre. L'ouverture du parking devrait intervenir en octobre.

Saint-Benoît, 1^{er}

Ce parc est le premier des parcs provisoires qu'il est prévu de réaliser sur des tènements libres dans les Pentes de la Croix-Rousse.

Le parc Saint-Benoît est en cours de réalisation dans le cadre d'un mandat passé avec la société d'équipement de la région lyonnaise (SERL), dans le cadre de la ZAC multi-sites des Pentes de la Croix-Rousse. Il représente 25 places et sera dédié aux résidents.

La procédure d'attribution des places fait l'objet d'un rapport au Conseil du 23 juillet.

Saint-Georges, 5^{ème} arrondissement de Lyon

Un plan d'aménagement et de mise en valeur a été élaboré pour le Vieux Lyon avec, pour objectifs, de le réaffirmer comme une partie essentielle de l'hypercentre historique de la ville, d'améliorer la qualité de vie des habitants du quartier et de renforcer la fonction culturelle et touristique de ce dernier.

Le projet de parc de stationnement situé place Benoît Crépu figure au sein du plan d'action correspondant à cette ambition.

Ce parc de stationnement situé près de l'église St Georges aura une triple vocation : permettre de répondre aux besoins des résidents du quartier, offrir une solution de substitution aux suppressions de places de stationnement sur voirie qui sont envisagées en raison des projets de réaménagement des espaces publics, et résorber, au moins en partie, les problèmes dus au caractère anarchique et illicite du stationnement nocturne sur voirie.

Le parc a fait l'objet d'un contrat de concession passé avec LPA en juin 2000, sans subvention d'équipement.

La capacité de ce parc est de 700 places. Son ouverture est prévue fin-2004.

Parallèlement, le Conseil communautaire a décidé de réaliser dans le cadre d'un mandat passé à LPA pour un montant estimé à 11 MF HT :

- le renforcement de la dalle supérieure du parc, de façon à pouvoir implanter des arbres,
- la réalisation de l'accès principal des piétons au rez-de-chaussée d'un immeuble riverain,

- la réalisation du tunnel d'entrée nord du parking.

Le projet de mandat reste à préciser avec la finalisation des études techniques et financières et le choix d'une option pour la position exacte de la trémie de l'entrée nord. Une fois mis au point avec LPA, le projet de mandat fera l'objet d'un rapport au Conseil communautaire.

b) Les parcs pour lesquels les procédures peuvent être lancées rapidement

Lazare Goujon, Villeurbanne

Le projet de création d'un parc public de stationnement au centre de Villeurbanne a donné lieu à deux délibérations du Conseil communautaire.

En septembre 1999, il avait été décidé de lancer la procédure de délégation de deux parcs : en concession pour une remise en état de l'ancien garage Atlas (220 places) et en affermage pour le parc existant Verlaine (210 places).

Mais en raison de contraintes qui ont été détectées à l'occasion de la mise au point détaillée du dossier administratif et technique avec les services de la Ville de Villeurbanne, l'idée a alors été retenue de construire un parc neuf à la place du bâtiment Atlas, ce qui a donné lieu à une deuxième délibération, en date du 21 février 2000.

Depuis, de nombreux échanges ont eu lieu avec la Ville de Villeurbanne et il est apparu au final plus judicieux de prévoir un parc souterrain sous la place Lazare Goujon, qui fait l'objet d'un projet de réaménagement (coût de ce dernier : 25 MF environ).

La capacité de ce parc serait de 400 places.

Il est proposé au Conseil communautaire de décider du principe de lancement de la procédure de délégation de service public.

Fosse aux Ours, 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Lyon

L'aménagement des bas ports entre la Cité Internationale et Gerland figure au schéma directeur de l'agglomération lyonnaise. C'est une opération d'amélioration d'un espace public majeur et de mise en valeur des quais et bas ports. Cette opération entraînera la suppression de la plus grande partie des places de stationnement actuelles.

Le projet Fosse aux Ours viendra en substitution à ces suppressions, offrira de nouvelles possibilités aux résidents et permettra un meilleur accès aux commerces du secteur Gambetta – Liberté – Marseille.

Le Conseil communautaire a décidé en novembre 1998 de lancer la procédure de recherche de concessionnaire pour réaliser un parc de stationnement de l'ordre de 350 places positionné sous la place Antonin Jutard, immédiatement au nord de la Fosse aux Ours.

Parallèlement, les réflexions sur l'aménagement du cours Gambetta ont montré qu'il fallait envisager la suppression de la trémie d'accès au parc dit Gambetta – Cavenne, trémie située dans l'axe même du boulevard. Ce parc représente 53 places et il est concédé à la société Campenon Bernard.

La suppression de la trémie nécessite d'insérer le parc existant dans le périmètre du nouveau parc, de façon à leur donner des entrées et sorties communes.

Le rachat de la concession du parc Gambetta – Cavenne a été négocié et fera l'objet d'un prochain rapport au Conseil communautaire.

La procédure de recherche d'un délégataire est prête à faire l'objet d'un rapport au Conseil communautaire.

c) Les parcs en cours de discussion et d'études

Pentes de la Croix-Rousse, 1^{er}

Le stationnement est considéré comme le problème le plus aigu des Pentes, tant vis-à-vis des résidents que par rapport aux objectifs de développement économique.

Quatre études de définition ont été menées courant 2000. Les propositions de projets qui en sont issues ont été soumises à un jury. Trois projets ont été sélectionnés, avec une préférence pour les deux premiers :

- 14, rue des Tables Claudiennes : 120 places en élévation, coût estimé : 11 MF HT
- Place Chardonnet : 150 places en souterrain, coût estimé : 17 MF HT, hors coût de réaménagement de la place,
- Clos Saint Benoît : 130 places environ en élévation, coût estimé : 11 MF HT (ouvrage sur le tènement qui a été aménagé de façon provisoire pour 25 places).

Des sondages ont été prévus pour apprécier les risques archéologiques du projet place Chardonnet. Une fois réglée cette question, un premier projet pourra être proposé au Conseil communautaire.

Gros Caillou, 1^{er} et 4^{ème} arrondissements de Lyon

Une procédure de délégation de service public a été menée en 1994 et 1995, mais n'a pas abouti à la signature du contrat de concession prévu.

Récemment, la faisabilité technique et économique du projet a été réétudiée.

D'un point de vue technique, sa localisation, sa structure, le positionnement des entrées et sorties ont été définies en cohérence avec le projet de réaménagement du boulevard.

En revanche, la capacité du parc reste à arrêter car il y a discussion sur sa vocation précise et les perspectives de stationnement sur toute la zone concernée.

Dès lors que cette question aura été tranchée, le projet pourra faire l'objet d'un rapport au Conseil communautaire. Le recours à un mandat apparaît préférable à une procédure de délégation de service public, car l'économie du projet ne semble pas suffisamment bonne pour envisager une concession. Dans le cas d'un ouvrage de 250 places, le coût de réalisation serait de l'ordre de 35 MF HT.

Bertholey à Oullins

Le projet a pour premier objectif de renforcer l'attractivité du pôle commercial d'Oullins, qui souffre d'une accessibilité très insuffisante.

Le parc est prévu dans le cadre de la ZAC « Narcisse Bertholey » concédée à la SERL et une consultation de promoteurs est en cours.

La réalisation du parc sera accompagnée d'une refonte du stationnement sur voirie dans toute la zone.

Moncey, 3^{ème}

Le quartier Moncey, classé comme quartier prioritaire de la politique de la Ville, a donné lieu à l'élaboration d'un plan global de requalification et de réhabilitation.

Un projet de parc de stationnement a été envisagé sous la forme d'un parc souterrain intégré à un nouvel immeuble de bureaux et de logements situés au dessus d'un rez-de-chaussée commercial. La consultation menée auprès de promoteurs privés n'a pas donné de résultats satisfaisants et de nouvelles propositions doivent être imaginées.

Palais des Congrès, Cité internationale, 6^{ème}

Le projet de parc est une composante de la future salle de congrès et il sera réalisé dans le cadre du projet général.

Tony Garnier, 7^{ème}

Un ensemble immobilier de bureaux est prévu le long du boulevard Tony Garnier, avec la réalisation des places de stationnement correspondantes. En raison de la proximité immédiate de la Halle Tony Garnier et des autres grands équipements de Gerland, il est apparu intéressant d'imaginer ouvrir au public, au moment des manifestations, ces emplacements privés.

Le projet de parc privé ouvert au public devrait faire prochainement l'objet d'une consultation de promoteurs. La capacité visée serait de 800 à 1.000 places au total.

d) Les idées de parcs

Perrache Sud, 2^{ème}

Le complexe d'échanges de Lyon-Perrache comprend un parc de stationnement de près de 900 places, utilisé pour l'essentiel par des voyageurs de la SNCF et des visiteurs.

Ce parc est amené à disparaître avec le réaménagement du centre d'échanges prévu par le projet Lyon Confluence. C'est pourquoi le Conseil communautaire a pris, en 1988, la décision de lancer la procédure de délégation de service public en faveur d'un parc de substitution de 1.000 places environ, situé en souterrain côté sud de la gare.

Le travail sur les différentes tranches opérationnelles du projet global Lyon Confluence permettra d'inscrire le parc de stationnement dans une recomposition du site de Perrache et de préciser son horizon de réalisation. Les caractéristiques et les modalités de réalisation du parc seront réexaminées à ce moment-là.

Roquette, 9^{ème}

La restructuration du centre de Vaise, la construction de la médiathèque, le développement du commerce local et la demande résidentielle conduisent à ne pas écarter la création éventuelle d'un parc en ouvrage. 200 places pourraient être construites sur le tènement « Roquette » aujourd'hui aménagé en parc de surface.

Tassin-la-Demi-Lune

Un projet d'aménagement du centre de Tassin a été défini, dont la réalisation sera assurée dans le cadre d'une ZAC. Un parc de stationnement a été envisagé, dont les études techniques et économiques sont à lancer.

Bachut, 8^{ème}

Les problèmes de stationnement liés à la maison de la danse, à la clinique ainsi qu'aux activités économiques conduisent à envisager la réalisation d'un parc ouvert au public à proximité de la place du 11 Novembre 1918.